

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2025

09

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 19 mai 2025
Convocation du : 12 mai 2025

Nombre de Conseillés :

En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES : Création d'une grille des montants alloués pour les bons alimentaires.

Présents : Mme Cortinovis Véronique, Mme Berger Valérie, Mme Maciocia Annie, Mr Curtet Jean-Marc, Mme Aubernon Michèle, Mme Goyard Dominique, Mme Magat Edith, Mme Nasri Nadia, Mr Rostagnat Ludovic.

Représentés :

Mme Rouquette Laurence a donné pouvoir à Mme Cortinovis Véronique
Mme Paya Eliane a donné pouvoir à Mme Maciocia Annie

Absents : Mme Terrier Caroline, Mme Rampon Anne-Sophie, Mme Pantel Annick, Mme Thimel-Blanchoz Nathalie, Mme Rampon Nicole, Mme Thomas Christine.

Secrétaire de Séance : Mr Curtet Jean-Marc.

Mme la Vice-Présidente explique que le CCAS a inscrit dans son budget une ligne budgétaire d'aides financières aux personnes fragiles au titre de l'aide sociale personnalisée.

Conformément à la délibération du 19 mai 2025, il est rappelé les différentes formes d'aides possibles

- bons alimentaires et autres achats,
- nuitées à l'hôtel,
- aides à la famille (factures de restauration scolaire, de garde d'enfants, activités diverses, ...),
- aides au paiement de factures (eau, gaz, électricité, ...),

A ce jour, il n'existe pas de grille indiquant les montants alloués pour les bons alimentaires. Il est proposé de créer cette grille en fonction de la situation de la personne (nombre de personnes dans la famille, taux de précarité...).

Il est proposé aux membres du CA de prendre connaissance de cette grille annexée de la présente délibération.

Le conseil d'administration après avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la création de la grille et des montants de cette dernière.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Par délégation de la Présidente,
La Vice-présidente,

Véronique CORTINOVIS





ANNEXE 4

AIDE ALIMENTAIRE ET VIE QUOTIDIENNE

Budget 2025 alloué : **2000€**

Composition de la famille	Proposition d'une base forfaitaire 2025
1 personne seule	50€
1 couple	80€
1 personne avec enfant	80€
1 couple avec 1 enfant / 1 personne avec 2 enfants	100€
Par enfant supplémentaire	+25€

Toute demande de bon alimentaire est validée en amont par l'assistante sociale. **La vice-présidente se donne le droit d'augmenter ou de diminuer le montant de l'aide en fonction des besoins spécifiques de la famille et des retours de l'assistante sociale.**

Notre objectif est d'assurer une aide équitable et adaptée, afin de mieux soutenir les foyers dans leurs dépenses alimentaires essentielles.